



Le personnel de l'établissement Korian de Niort réuni le 24 février à 20h constate la non prise en compte de ses demandes.

Il a fait l'état des lieux des « propositions » faites par la direction et des contenus des rencontres avec l'ARS et la préfecture.

Le personnel est toujours plus convaincu de sa légitimité à réclamer des postes supplémentaires.

Aussi, le personnel refuse la « proposition » d'1 poste ½ notoirement insuffisante pour couvrir les besoins immédiats.

Il maintient sa demande minimum de 3 postes immédiats et pérennes, répartis sur 2 équipes, à laquelle il a ramené ses prétentions pour sortir de l'impasse que la direction devrait mesurer et ce, dans l'attente de la réclamation du GIR et du PATHOS.

Le personnel décide donc la reconduction de la grève et décide de saisir la Direction Générale par ce courrier en lui demandant une rencontre au plus vite dans l'intérêt des personnels, des résidents, des familles et du fonctionnement de l'établissement.

Adopté à l'unanimité.

A Niort,

le 24 février.